



Différent numéro de série = produit non-conforme?

Par nahoxu, le **03/10/2014** à **17:05**

Bonjour et merci en avance pour vos éclairages,

un site internet de multimédia (SonyCenter.lu) prétend vendre une tablette tactile avec le numéro de série SGP511E1/B, mais m'a livré la tablette sgp511b2/b. Malheureusement le numéro de série de la dernière n'ouvre pas la possibilité de participer à une offre exceptionnelle de remboursement de la part du fabricant. Vu que celle-ci était une des principales motivations de l'achat, j'aimerais la renvoyer.

Est-ce que le décalage entre numéros de série en fait un produit non-conforme à la "description donnée par le vendeur" selon la *Garantie légale de conformité* (Article L211-5) - sachant que le produit promis sur le site est "plus ou moins" le même que le produit livré (il comporte même une station de charge en plus)?

(D'ailleurs, le vendeur n'est pas coopérant et insiste sur ma rétractation de l'achat).

Cordialement
nahoxu